

Limiter le nombre de copies de film dans les salles peut-il résoudre les maux du cinéma ?

LE MONDE | 11.04.07 | 17h26 • Mis à jour le 11.04.07 | 17h26

Le 20 décembre 2006, cinq films occupaient 70 % des 5 300 écrans. A l'inverse, sur un an, 40 % des longs métrages avaient été montrés sur seulement 4 % des salles.

Ce phénomène de concentration s'accroît : de 1996 à 2005, le nombre de copies a plus que doublé (+ 105 %, pour atteindre 76 300 copies), pendant que le nombre de salles n'augmentait que de 18 %, les entrées de 27 % et les films diffusés de 37 %, selon l'Observatoire de la diffusion.

Faut-il pour autant limiter le nombre de copies d'un film par bassin de population, pour tenter de restaurer une plus large diversité sur les écrans ? Donner un peu d'air à un cinéma plus difficile, plus exigeant, face aux grosses sorties américaines et aux comédies françaises ?

Libellée ainsi, cette question récurrente - déjà posée en 2004 par un collectif de deux cents cinéastes qui souhaitent faire interdire la diffusion d'un film sur plus de 10 % des écrans - a été soumise par la Société des réalisateurs français (SRF) aux principaux candidats à l'élection présidentielle (*Le Monde* du 29 mars).

Parmi les différentes réponses reçues, Ségolène Royal (PS) propose notamment l'organisation d'"une table ronde permettant enfin un code de bonne conduite entre distributeurs et exploitants".

Nicolas Sarkozy (UMP) n'est "pas favorable à l'interdiction ou la limitation du nombre de copies en circulation. (...) Limiter, c'est déjà censurer", déclare-t-il. Il croit à "l'efficacité de dispositifs négociés et incitatifs", comme les engagements, dans certains contrats européens, "sur une durée minimale d'exposition des oeuvres". Un dispositif qui "permettrait une exposition plus équitable de tous les films". M. Sarkozy suggère d'améliorer le financement des films en autorisant les sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (Sofica) à "prendre en charge les dépenses de distribution des films".

François Bayrou (UDF) estime "indispensable de préserver l'avenir de la production indépendante (...) face aux tendances à la concentration et notamment au regroupement des grands groupes de communication".

Dominique Voynet (Verts), qui avait mené "le combat, à l'époque, contre l'installation en grand nombre des multiplexes", préfère, "à des mesures répressives et limitatives, des mesures incitatives à même de soutenir le développement des réseaux de salles indépendantes".

CONSTAT PARTAGÉ

"Avec la proposition de la SRF, on risque de fragiliser les salles les plus fragiles", affirme Michel Gomez, délégué général de l'association Auteurs réalisateurs producteurs (ARP). "Les distributeurs vont privilégier les multiplexes, si bien que les villes moyennes n'auront plus accès aux films la première semaine."

Aujourd'hui, le médiateur du cinéma peut obliger des distributeurs à donner des copies : imaginer que le système s'inverse - en obligeant à refuser des copies - n'est pas évident. *"D'autant moins que le refus de vente a de grandes chances d'être sanctionné par le Conseil de la concurrence"*, ajoute M. Gomez.

Ce constat est partagé par Adeline Monzier, déléguée générale de Distributeurs indépendants réunis européens (DIRE). *" limiter un gros film à cinq cents copies ne résout pas tous les problèmes, dit-elle. La difficulté majeure vient du renchérissement des coûts de sortie. Il pourrait être plus judicieux de revenir à un système de première puis de deuxième exclusivité, avec des copies qui circulent davantage."*

"Ce ne sont pas les Champs-Élysées qui auront des problèmes d'approvisionnement, mais des villes de la taille d'Autun", précise-t-on à la Fédération nationale des distributeurs de films.

Les contentieux concernant le cinéma au Conseil de la concurrence sont déjà nombreux. En témoigne celui sur le code de bonne conduite visant à limiter les opérations de promotion. La SRF propose-t-elle une mauvaise solution à un vrai problème ?

Nicole Vulser

Article paru dans l'édition du 12.04.07